



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Assemblée des départements de France (ADF) Cotisation 2015

Rapport n° CP/2015/312

Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

Résumé :

Ce rapport a trait au versement d'une cotisation à l'Assemblée des départements de France (ADF) au titre de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à cette association pour l'année 2015.

J'ai été sollicité par l'Assemblée des départements de France (ADF) en vue de renouveler l'adhésion de notre collectivité pour l'année 2015.

La cotisation du Département du Bas-Rhin s'élève à 86.164,03 € soit 0,078 € par habitant, valeur inchangée depuis 2010.

La dépense correspondante est à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15028	011-6281-021	86 165,00 €	86 165,00 €	86 164,03 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de verser une cotisation d'un montant de 86164,03 € à l'Assemblée des départements de France (ADF) au titre de l'adhésion du département du Bas-Rhin pour l'année 2015.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

Frédéric BIERRY